

22RD1573

Résistance à la glissance des platelages et des parquets

Programme soutenu par France Bois Forêt

2023

Bénéficiaire(s) du projet : FNB UICB UIPC FFB CAPEB

Prestataire(s) : FCBA

Montant du soutien FBF : 27 247,5 €

Objectifs et contexte

La présente étude cherche à obtenir un classement en résistance à la glissance pour un ensemble pertinent de systèmes de platelage bois et de parquet

Une évolution normative est apparue récemment concernant la limitation du niveau de glissance dans le domaine des revêtements de sol en bois, platelages et parquets.

La norme française de classement des locaux fixant des exigences de performances en matière de glissance en fonction de typologies de locaux ou de zones extérieures, NF P 05-011, jusqu'alors destinée à certains revêtements, a élargi son champ d'application. Les revêtements de sol en bois, parquets et platelages, peuvent désormais être évalués par le biais de cette norme.

En effet, depuis août 2019, les parquets et platelages peuvent être évalués (vis-à-vis de leur compatibilité avec des types de locaux) via la norme NF P 05-011 « Revêtements de sol – Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance », qui, pour les types de locaux qui nous intéressent, se fonde exclusivement sur l'essai selon la méthode B (plan incliné) de la norme NF EN 16165.

En première phase du projet, l'objectif majeur pour les platelages est d'obtenir une proposition de Classement conventionnel de résistance à la glissance pour les platelages conformes au NF DTU 51-4

Il est également effectué des recherches de corrélation entre essais de glissance plan incliné et essais de glissance pendule SRT.

En deuxième phase du projet, l'objectif majeur pour les parquets est d'obtenir une proposition de Classement conventionnel de résistance à la glissance pour les parquets conformes au NF DTU 51-2 notamment

Il est également effectué des recherches de corrélation entre essais de glissance plan incliné et essais de glissance pendule SRT.

Principaux résultats obtenus

Après une veille réalisée par l'IT FCBA, et présentée aux membres du comité de pilotage, les membres du Comité de pilotage ont retenu le programme d'essai suivant

- ☑ Trois essences de bois représentatives de la diversité des essences existantes
 - Un feuillu indigène, le Chêne
 - Un feuillu tropical l'Ipé
 - Un résineux le Pin maritime
- ☑ Trois types de profil seront retenus et testés sur les trois essences
 - une configuration lisse et deux configurations de profils rainurés
- ☑ Deux sens de la sollicitation: sens long et sens travers
- ☑ Deux types de test : la méthode du pan incliné comporte deux approches: test pieds nus et test pieds chaussés avec semelle normalisée
- ☑ 9 configurations pendule SRT initial 9 configurations plan incliné

L'étude montre que les systèmes testés présentent des résultats de classement PN et PC identiques selon NF B 54-011, classement basé sur les essais selon NF EN 16165 annexe A pour le classement PN, et sur les essais selon NF EN 16265 annexe B pour le classement PC.

Il s'agit de classement identique :

- quelle que soit l'essence de bois : le Pin représentatif des essences résineuses de la norme NF B 54-040, le Chêne représentatif des feuillus à grain hétérogène (plutôt indigène) de la norme NF B 54-040, et l'Ipé représentatif des feuillus tropicaux
- et quel que soit le parement lisse, rainuré RC ou RD.

Les classements à minima obtenus sont, respectivement

- PN 24 pour le classement pieds nus,
- PC 20 pour le classement pieds chaussés.

Les classements obtenus dans le cadre de ce projet sont des classements à minima, tout fabricant de lame de platelage a la possibilité d'améliorer encore la résistance à la glissance de ses lames, et de proposer un classement de résistance à la glissance meilleur par des essais sur le profil de lame concerné.

Valorisation envisagée

Présentation de l'étude auprès de la commission de normalisation NF DTU 51-4

Travaux de bâtiment - Platelages extérieurs en bois, afin de proposer des classements conventionnels de résistance à la glissance des platelages dans le NF DTU en cours de révision, si la commission le décide.

Indicateurs de résultats

Indicateur 1 : Nombre de type platelage classés en résistance à la glissance :

9 familles de platelages conformes au NF DTU 51-4

Indicateur 2 : Information des participants au comité de pilotage sur les exigences des « locaux » au regard de la résistance à la glissance : information faite et placée dans le rapport de synthèse.

Enjeux de développement durable soutenus par le programme



Enjeu 2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.